



16 février 2009

## Communiqué

### **Evaluation de l'exposition professionnelle aux laines minérales : Le Filmm approuve les recommandations de l'AFSSET**

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET) avait rendu public le 25 novembre 2008 son rapport intitulé « *Les fibres minérales artificielles siliceuses. Laines minérales - Filaments continus - Évaluation de l'exposition de la population générale et des travailleurs* ». Certains points soulignés dans ce rapport ont été repris ces jours-ci dans la presse.

Les industriels des laines minérales regroupés au sein du FILMM (syndicat des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées), avaient pris connaissance de ce rapport lors de sa sortie, avec beaucoup d'intérêt. Ils approuvent les recommandations faites par l'AFSSET, en particulier :

- Le renforcement de la connaissance des caractéristiques des produits avec notamment la poursuite de la mise à disposition des fiches de données de sécurité et des fiches de données environnementales et sanitaires.
- Une meilleure caractérisation de l'exposition aux fibres à laquelle le FILMM contribue depuis quelques années par des campagnes de mesures d'exposition professionnelles réalisées par des laboratoires indépendants ; celles-ci montrent des niveaux d'exposition faibles (très inférieurs à  $1f/cm^3$ ) lors de la pose.

Les fabricants de laines minérales recommandent depuis plus de 15 ans des bonnes pratiques élémentaires pour la pose et la dépose des laines minérales. Ceci notamment sous la forme de pictogrammes visibles sur les emballages des produits.

Les laines minérales apportent toutes les garanties pour le consommateur attestées par la certification ACERMI. Elles sont l'un des isolants les plus utilisés en France, en Allemagne, comme dans le reste du monde grâce à leurs qualités d'isolation thermique, acoustique et de protection contre l'incendie.

Les fibres qui les constituent ont été très largement étudiées. La certification EUCEB, dont le logo est apposé sur les emballages des produits des adhérents du FILMM, certifie que les fibres sont en conformité avec la Directive 97/69/CE, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas classées cancérogènes.

**Syndicat National des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées**

1, rue du Cardinal Mercier • 75009 Paris • Tél. +33 (0)1 49 70 89 60 • Fax +33 (0)1 49 70 89 69

[www.filmm.fr](http://www.filmm.fr) • [lainesminerales@wanadoo.fr](mailto:lainesminerales@wanadoo.fr)

TVA intracommunautaire : FR 90353156268 - SIRET : 353 156 268 00032 - Code APE : 9411Z



Les fabricants de laines minérales ont continuellement amélioré la qualité de leurs produits et ils continuent de le faire. Ils sont prêts à travailler avec les pouvoirs publics pour la mise en place pratique des recommandations de l'AFSSET.

## CONTACTS PRESSE

### **FILMM**

Caroline Lestournelle

Tél : 01 49 70 89 60

Email : [lainesminerales@wanadoo.fr](mailto:lainesminerales@wanadoo.fr)

### **Agence DMA**

Danièle Meunier

Tél : 01 30 70 68 89

Email : [agencedma@wanadoo.fr](mailto:agencedma@wanadoo.fr)

**Syndicat National des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées**

1, rue du Cardinal Mercier • 75009 Paris • Tél. +33 (0)1 49 70 89 60 • Fax +33 (0)1 49 70 89 69

[www.filmm.fr](http://www.filmm.fr) • [lainesminerales@wanadoo.fr](mailto:lainesminerales@wanadoo.fr)

TVA intracommunautaire : FR 90353156268 - SIRET : 353 156 268 00032 - Code APE : 9411Z